



## INFORMATION

### À L'ATTENTION DES VISITEURS

Bienvenue en Haut-Léon Communauté !

Dans le cadre de votre séjour, nous demandons à nos hébergeurs de percevoir, au nom de la collectivité, une taxe de séjour.

Cette taxe est exclusivement destinée  
au financement de nos actions dans le domaine touristique.

Bonnes vacances.

#### RÉSIDENCES DE TOURISME

Catégorie	Tarif en € / nuit / pers. Taxe additionnelle incluse
Catégorie 0	0,55€
Catégorie 1	0,70€
Catégorie 2	0,80€
Catégorie 3	0,90€
Catégorie 4	1,00€
Catégorie 5	1,20€

Période de perception :

**du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2017**